



SERVICE VOIRIE
79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON
☎ 01 58 07 15 71

✉ st.voirie.secretariat@chatillon92.fr

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessus.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ECHAFAUDAGE**

LE DECLARANT

Dénomination de la société :

N° de Siret :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

INFORMATIONS NECESSAIRES

Adresse de chantier :

Implantation sur domaine public (en ml) : Type d'échafaudage : Volant Plein pied

A compter du : jusqu'au :

Soit.....jour(s)

DROITS DE VOIRIE

Par délibération n° 2023/119 du 27/09/2023, la redevance pour l'installation temporaire d'un échafaudage sur le domaine public est fixée à :

- **2 euros par jour et par mètre linéaire pour le premier mois soit 31 jours,**
- **4 euros par jour et par mètre linéaire à partir du deuxième mois,**
- **8 euros par jour par mètre linéaire à partir de douze mois.**

DOCUMENTS REQUIS

Un plan de l'échafaudage par rapport à la façade faisant apparaître la largeur du trottoir.

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je m'engage à régler la totalité des redevances de voirie relatives à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.

Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

DATE :

NOM ET SIGNATURE :